

# Ville de Port-de-Bouc

## Conseil Municipal du 6 février 2017

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

**22 présents** : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, PEPE Virginie, GIANNANTONI Jean-Christophe.

**8 Absents avec procuration** : CHAPELLE Patrice, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, LACHAUD Dominique, SAADAOUI Amar, CORTES Isabelle, DINI Manon, DIDERO Stéphane.

**3 absents excusés** : LADJAL Mériem, REBBADJ Saler, TETIENNE-CASANO Corinne.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Monsieur Mehdi TALBI**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2016**

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes d'intervention concernant le dernier Conseil Municipal ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, le Groupe de Mme Pepe, M. Bernex, M. Giannantoni.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? M. Pinet.

***Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 est approuvé par la majorité, le Groupe de Mme Pepe M. Bernex, M. Giannantoni - Abstention de M. Pinet***

**Mme le Maire**.- Nous avons un **point supplémentaire** : Je souhaiterais vous soumettre la proposition d'accepter un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal qui concerne le don de sculptures de MORALES à la Commune de Port de Bouc.

En effet, j'ai reçu le courrier de madame DEL GIOVANE, la fille MORALES, Maryse, mais qui est arrivé après les envois de la notice explicative et des documents pour le Conseil Municipal.

Je peux vous faire lecture de ce courrier daté du 30 janvier 2017, et ensuite vous me direz si vous êtes d'accord pour accepter ce point supplémentaire.

**(Lecture de la lettre)**

*« Madame le Maire,*

*Par la présente j'ai le plaisir de vous assurer de mon entière adhésion à votre projet artistique « un parcours sculptures MORALES dans la ville ». Je suis très touchée par la volonté de la municipalité d'honorer son artiste sculpteur, Raymond MORALES, et à travers son œuvre l'art dans le monde du travail.*

*Pour pérenniser cette œuvre je fais don à la Ville de Port de Bouc de 50 sculptures. En collaboration avec Messieurs René GIORGETTI et Jean-Claude FLORES, une sélection a été effectuée sur les parcelles 109 et 110, avenue des pins à la zone industrielle.*

*Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées »*

Le point supplémentaire concernerait votre approbation pour recevoir cette cinquantaine de sculptures créées par Monsieur Raymond MORALES, et qui serait donc un don effectué par sa fille.

Qui serait contre que nous mettions ce point supplémentaire à l'ordre du jour ?

**M. BERNEX**.- Je ne suis pas contre mais est-ce que cette dame est au courant qu'en faisant des dons artistiques ou d'un autre genre elle a droit à un abattement d'impôts en le déclarant ?

**Mme le Maire**.- On pourra le lui signaler.

**M. GIORGETTI**.- Compte tenu que cette succession a été longue et difficile, les droits de succession ont été minorés au maximum parce que les deux parties ne souhaitent pas en payer, donc les évaluations ont été faites au prix le plus bas possible.

Je lui dirai de regarder, mais je pense que malheureusement les sculptures ont été évaluées au prix de la ferraille, donc pas cher.

**Mme le Maire.**- Oui, mais c'était douloureux et difficile familialement parlant, et on ne s'immisce pas dans la vie des familles. On sait qu'il peut toujours y avoir des choses qui nous dépassent. Ce que je vous propose ce soir c'est le principe de l'approbation de ce point supplémentaire.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

***A l'unanimité nous incluons ce point supplémentaire.***

Qui est pour recevoir le don des 50 œuvres ? La majorité, M. Giannantoni, M. Bernex.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Mme Pepe M. Pinet.

Je vous remercie.

**Pour : La majorité, M. Giannantoni, M. Bernex.**

**Abstention : Le Groupe de Mme Pepe, M. Pinet**

**Mme le Maire.**- Nous allons pouvoir travailler en collaboration avec Maryse MORALES-DEL GIOVANE, à la possibilité de créer ce parcours, voire plus, voire mieux. Nous avons des idées qui nous animent, je sais que vous allez tous en regorger. A partir du moment où il s'agit de culture on arrive à dépasser un peu nos limites.

## **1/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Rapporteur** : Madame le Maire

Vous le savez, la loi NOTRe du 7 août 2015 impose des nouvelles règles en matière de Débat d'Orientation Budgétaire, et notamment la nécessité de voter par délibération la tenue du débat sur le DOB, et non plus de débattre sans vote.

Le débat, outre les orientations budgétaires, doit également traiter de la structure et de la gestion de la dette, ainsi que de l'évolution et de la gestion des dépenses de personnel.

Je vous propose de vous commenter le document que vous avez dû lire avec attention. Vous avez pu remarquer qu'il a la même structure que les années précédentes, ce qui nous permet de nous repérer et de pouvoir faire des comparaisons.

Permettez-moi quand même de signaler que l'opposition n'était pas présente lors de la commission des finances, j'en suis désolée, mais le titulaire n'était pas présent et n'a pas fait appel au suppléant.

**Mme PEPE.**- Il n'a pas de suppléant.

**Mme le Maire.**- Il faudrait peut-être y remédier. Cela m'étonne, mais tant pis ou dommage. Je sais que c'est un problème que vous aviez soulevé.

Comme chaque année, nous allons parler du contexte général et de la situation économique et sociale, globale et de la collectivité, de la tendance budgétaire 2017 en fonction des recettes et des dépenses, et par là même dégager nos conclusions sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Selon l'article L2312-1 du Code des Collectivités Territoriales, nous devons maintenant procéder à ce rapport.

Outre la transmission par le Maire au Président de la Métropole dans un délai de 15 jours à compter de son examen, le

DOB doit faire l'objet d'une délibération actant la tenue du débat.

**La situation globale dans le contexte économique et social :**

La croissance française est en dessous de 1.5 %, la reprise reste une nouvelle fois faible avec une croissance estimée par le Fonds Monétaire International à 1.5 % pour 2016, mais 1.2 % pour 2017. Le Service des Etudes Economiques de la Banque Postale prévoit quant à lui une croissance de 1.3 % en 2016, et de 1.2 % en 2017, ce qui corrobore ce que je disais plus haut.

**(Arrivée de Mme Chérifa DOMINI à 18 h 15)**

**Mme le Maire.**- Nous avons un tableau qui récapitule pour l'année 2015, l'estimation pour 2016, et les prévisions pour 2017 :

\* le PIB dont je viens de parler.

\* la consommation des ménages qui pour 2015 était de 1.5 %, de 1.7 % en 2016, et qui est en baisse pour 2017 à 1.3 %.

\* l'investissement des entreprises non financières : 2.7 % en 2015, une estimation à 3.7 % pour l'année 2016, mais un effondrement en 2017 à 1.8 %.

\* le taux de chômage : il passerait de 10.1 % à 9.7 % estimés, pour 9.5 % en prévision.

\* le taux d'épargne des ménages diminue aussi : de 14.5 % à 14.3 % en estimation, pour une prévision de 13.9 %.

\* Le déficit public en pourcentage du PIB passe de 3.5 % en estimation à 3.4 %, et se maintiendrait en prévision à -3.4 %.

\* l'inflation : de 0.1 % en 2015 elle serait passée à 0.2 % en 2016, et serait prévue à 1 % en 2017.

Ce sont les prévisions données ; vous le savez, comme chaque année ce ne sont pas les chiffres municipaux mais des chiffres d'estimation qui sont d'ailleurs également partagés par l'Association des Maires de France à l'échelle de toute la France.

**La Loi de Finances 2017 :**

Elle se base sur une hypothèse de croissance de 1.5 % comme je vous le disais, en ramenant le déficit public à 2.7 % du PIB. Les principales mesures inscrites dans la Loi de Finances pour 2017 concernent :

\* La réduction de la baisse des dotations au bloc communal à hauteur de 1 milliard d'euros au lieu de 2.

\* Une enveloppe supplémentaire pour le soutien pour l'investissement local de 0.2 milliard d'euros, pour s'établir en tout à 1.2 milliard d'euros sur 4 ans, pour pallier la baisse des investissements dont on vient de parler.

\* Un abondement de 180 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine réformée, en diminuant le nombre de bénéficiaires : nous ne devrions pas être touchés.

\* Les valeurs locatives revalorisées à +0.4 % : c'est ce par quoi on multiplie notre taux pour savoir combien les habitants vont payer d'impôts en plus, même si notre taux ne bouge pas.

\* Prélèvement à la source : à compter de 2018 il va falloir collecter l'impôt sur le revenu de nos employés municipaux, et donc s'organiser pour le faire.

**Situation de la Collectivité, évolution des Comptes Administratifs de 2015 à 2016 :**

**Les Dépenses Réelles de Fonctionnement sur le Compte Administratif 2015 :** elles s'élevaient à 25.74 millions d'euros.

La plupart des dépenses concernent les charges de personnel pour un montant de 14.03 millions d'euros.

Ensuite nous avons les charges difficilement compressibles, les charges générales, pour 6.93 millions d'euros.

Les autres charges de gestion avec les atténuations de produit, et les intérêts d'emprunts pour 0.79.

Au vu des prévisions réalisées avant la clôture définitive de l'exercice 2016, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une diminution de l'ordre de 1,73 % par rapport à 2015, et avoisinent les 25,29 millions d'euros.

Cette baisse s'explique notamment par :

- La non contribution au FPIC : avant nous étions contributeurs.
- La réduction des charges à caractère général où nous avons essayé de faire très attention.
- Et encore la réduction des intérêts annuels d'emprunts, donc la maîtrise de notre dette.

**Les Recettes Réelles de Fonctionnement sur le Compte Administratif 2015** : elles s'élevaient à 31.22 millions d'euros, essentiellement des reversements de la CAPM pour 12.53 millions d'euros. Vous vous souvenez que nous avons pris la décision ensemble de capitaliser un maximum de reversements par rapport au passage à la Métropole.

\* Les dotations de l'Etat pour 6.83 millions d'euros.

\* Les impôts ménages pour 7.43 millions d'euros.

\* Les services et produits divers que vous commencez à bien maîtriser pour 3.42 millions d'euros.

\* Les produits exceptionnels pour 1.01 million d'euros.

Pour 2016, la Commune enregistrerait une baisse de ces recettes réelles de fonctionnement de 4.75 % par rapport à 2015 soit 29.74 millions d'euros. Cette diminution s'explique par :

- \* La non reconduction de la DSC, puisque maintenant il y a la Métropole.

- \* La baisse des dotations, notamment de l'Etat.

**Les Dépenses Réelles d'Investissement du Compte Administratif 2015** : le Compte Administratif 2015 s'élève à 14.22 millions d'euros, pour à peu près les trois quarts ce sont des travaux : 9.88 millions d'euros.

- \* L'achat de mobilier et de matériel : 1.94 million d'euros.

- \* le remboursement du capital de la dette : 1.94 million d'euros.

- \* les frais d'étude, d'insertion, de brevets et licences, etc. et les subventions.

Les Dépenses d'Investissement 2016 s'élèveraient à environ 9.92 millions d'euros.

Les principaux investissements se résument autour :

- \* des études réalisées pour faire notre Programme National de Rénovation Urbaine,

- \* les travaux de Génie Civil que nous avons programmés,

- \* le réaménagement du centre-ville de la Respelido,

- \* la rénovation du système de chauffage de la mairie bien vétuste et qui en avait bien besoin.

**Les Recettes Réelles d'Investissement** : le Compte Administratif 2015 s'élève à 9.19 millions d'euros, essentiellement sous forme de subventions, je vous l'ai déjà

expliqué à maintes reprises, pour un montant de 4.19 millions d'euros.

- \* Un autofinancement de 2.61 millions d'euros.

- \* Des dotations diverses à hauteur de 2.14 millions d'euros.

Les Recettes Réelles d'Investissement de 2016 avoisineraient les 12.27 millions d'euros, essentiellement :

- \* le remboursement de l'avance au budget du lotissement communal : 2 millions d'euros,

- \* des subventions pour 3.5 millions d'euros,

- \* de l'autofinancement pour 4.8 millions d'euros,

- \* le fameux prêt à la Caisse de Dépôt et Consignation de 1 million d'euros,

- \* le remboursement de la TVA, le FCTVA que nous avons en N-1, puisque nous investissons de façon importante pour la paix de notre commune -je parle sous le couvert de notre Directeur Financier-, pour 1.78 million d'euros.

Une fois ces faits exposés, il s'agit pour nous de regarder les tendances pour l'année 2017, et je vous propose de regarder les **évolutions des taux de fiscalité** :

En 2015, la mise en place de la Métropole, pour la première fois, impose l'instauration de la TEOM qui n'existait pas sur notre territoire jusqu'en 2014, étant entendu que nous avons choisi un taux zéro. Or, il nous a fallu la monter à 11.5 % pour nous aligner sur la Métropole par rapport aux services qui étaient délivrés par notre service public de la collecte et du tri des ordures ménagères.

**La taxe d'habitation** : (courbe bleue sur le graphique) : étant donné qu'en 2014 la Métropole nous a contraints d'instaurer une TEOM, nous avons eu une volonté politique de baisser le taux de la taxe d'habitation, de passer en 2014 de 19.9 % à 16.5 % ; depuis nous l'avons maintenue.

Il vous est fait la proposition de le maintenir encore.

Quant au taux de 11.5 % nous sommes obligés de le subir.

**La taxe foncière** : (courbe rouge sur le graphique) : le taux de 33.90 % est maintenu depuis 2007 je crois qu'il y avait eu une petite baisse en 2006, je crois qu'il était à 34.90 %. La proposition est donc de le maintenir à 33.90 %.

Dans le contexte financier incertain qui est plutôt basé sur des baisses de dotations, il n'y a pas de proposition de baisse des taux, mais d'augmentation non plus.

Si nous maintenons nos taux, étant entendu que tout à l'heure nous avons vu que dans les prévisions l'Etat revaloriserait ses bases d'imposition de 0.4 %, étant entendu qu'en 2015 et en 2016 ces hausses étaient respectivement de 0.9 et de 1 %, vous voyez qu'à taux constant nous prévoyons pour 2017, en taxe d'habitation un produit de 2 522 781 €, en foncier bâti 4 828 761 €, en foncier non bâti 26 653 € ; ce qui fait un total de 7 378 796 €, et donc une petite variation de produit de 29 396 € d'équivalents des bases.

**(Arrivée de Madame Stéphanie DI CESARE à 18 h 20)**

**Mme le Maire. - Evolution des dotations de l'Etat depuis 2009 et les projections des montants pour 2017 et 2018 :**

Si en 2010 les dotations de l'Etat s'élevaient à 6 210 423 €, en 2014 ce n'est plus que 5 932 000 €, en 2015 5 300 000 €, en 2016 4 700 000 €, et en 2017 4 300 000 €, avec les

poussières. Vous avez vu cette dégringolade qui s'est accélérée ces dernières années puisqu'en 2015 nous perdions 863 000.00 euros environ, en 2016 on perdait presque 1.5 M€, et pour 2017 on perdrait 1.8 M€, c'est-à-dire -29 %.

Si on fait le manque à gagner cumulé depuis 2013, sur la projection 2017 on serait à 4 376 680 euros, c'est terrible.

La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement devait être encore plus drastique, elle a été reportée en 2018, c'est-à-dire l'année prochaine, après les élections. Il n'en demeure pas moins, nous l'avons vu tout l'heure -et je regardais René qui a l'habitude de monter des budgets depuis de nombreuses années- qu'il était prévu une baisse de 2 milliards, il n'y a plus qu'une baisse de 1 milliard, mais c'est une baisse de 1 milliard à l'échelle de la France sur les dotations des communes.

Par contre il va falloir faire attention puisque la Loi des Finances 2017 prévoit une réforme du calcul de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes. La loi acte également une mise en œuvre de la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine dès cette année. Ne seront éligibles au dispositif que les deux tiers et non plus les trois quarts des communes de plus de 10 000 habitants. Je ne pense pas que nous soyons touchés puisque nous sommes à un rang très élevé, nous sommes presque au rang de la DSU cible, ou pas loin. Vous vous souvenez que c'était le calcul qui nous ramenait à la globalité de la CAPM qui nous a fait descendre de plusieurs rangs, si on n'était pas sur un calcul qui globalise toutes les villes de la CAPM nous serions dans la DSU cible.

Avec tous ces mauvais coups qui pleuvent sur nous depuis tant d'années et qui s'accroissent en ce moment, nous avons décidé d'un commun accord depuis l'année 2015 de faire en sorte qu'au niveau de la communauté d'agglomération nous fassions un reversement maximal sur les communes sous forme d'attributions de compensation. C'est la raison pour laquelle en 2014, alors que

nous étions dans la conjoncture de baisse en général, nous avons perçu 8.96 millions, alors que l'année précédente c'était 9.38, et que du coup en 2015 nous sommes montés à 11.57, nous avons tout globalisé et rapatrié sur les communes, sinon ça partait vers la Métropole. Ce qui fait qu'en 2016 on montait à 12.03 millions, et pour 2017 nous allons essayer de maintenir ce que le Président de la Métropole nous accorderait, à priori c'est l'engagement qu'il a pris auprès des maires.

Nous avons eu une petite baisse avec le transfert de certaines compétences, le CIAS, l'espace numérique ; cette fois-ci nous allons voir comment va s'opérer le reversement de la fiscalité, je ne pense pas qu'il bouge beaucoup en 2017.

Vous commencez à connaître un peu par cœur le tableau **d'évolution des principales recettes** : en vert ce sont les dotations de l'Etat, c'est facile, ça baisse ; quand vous voyez un graphique qui baisse, ce sont les dotations de l'Etat. En 2007 les dotations de l'Etat représentaient 32 % de notre budget, en 2017 elles seraient autour de 18 % si nos prévisions s'avèrent dans la fourchette malheureuse que nous effectuons. C'est quasiment la moitié de la part de notre budget global, sachant que le budget global évolue en fonction de ce que l'on fait, ce sont des histoires de camemberts, quand certains rétrécissent d'autres peuvent augmenter, c'est ce que l'on appelle la CAPM, c'est ce que vous voyez d'ailleurs dans le bleu marine : on a augmenté la part de reversement par l'attribution de compensations de la CAPM, qui représente maintenant la moitié de notre budget. Donc aujourd'hui nous sommes tributaires pour la moitié de notre budget de la Métropole en termes de recettes principales.

Concernant les impôts des ménages c'est maintenu au même niveau, en dix ans on est passé de 29 % à 32 %, essentiellement parce qu'on a baissé le taux par une revalorisation des bases de l'Etat.

Madame Pepe vous me dites chaque fois qu'il manque la légende...

**Mme PEPE**.- J'ai appelé les services qui me l'ont donnée.

**Mme le Maire**.- C'est toujours la même.

**La tendance budgétaire 2017 en dépenses :**

Comme vous avez pu le constater et comme nous en avons souvent parlé lors des conseils municipaux, les services communaux travaillent à maîtriser les dépenses publiques. La maîtrise des charges financières sera poursuivie par une politique de programme d'emprunt maîtrisée et ajustée, d'où notre quête, ma chère Evelyne notamment, pour aller chercher les diverses subventions pour tous nos projets, pour éviter de nous endetter ou pour être obligés d'augmenter les impôts.

Automatiquement, sans que rien ne se passe, les charges de personnel seront impactées par la hausse du point d'indice de +0,6% en juillet 2016, et +0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017. Ce n'est que justice d'augmenter un peu le salaire des fonctionnaires, vu qu'il n'a pas bougé depuis fort longtemps. Cela dit, cela impactera notre budget puisqu'il va bien falloir que nous les payions.

Les charges seront également impactées par la hausse du taux de cotisation d'assurance maladie, et la mise en place du Parcours Professionnel Carrière Rémunération : le PPCR.

**M. BERNEX**.- Qu'est-ce que cela veut dire ?

**Mme le Maire**.- C'est un plan obligatoire mis en place, lié à la formation continue du personnel. Il y a des refontes d'indices par catégories. Du coup nous n'avons plus du tout de CAP puisque tout se fait par l'avancement au maximum. C'est-à-dire qu'avant dans un échelon il y avait un avancement maximal avec une durée minimale dans l'échelon, on pouvait rester deux ans dans l'échelon et être promouvable, ou alors rester jusqu'à 4 ans et

ensuite être promouvable. Selon l'appréciation positive de l'employeur sur le travail réalisé par l'agent, il était possible de le promouvoir un peu plus vite. Aujourd'hui cela n'existe plus, tout le monde avance à la durée maximale qui est souvent de 4 ans. C'est-à-dire que les carrières vont ralentir. Il va y avoir une refonte, mais après il y a un ralentissement de la possibilité de progresser dans la carrière. C'est une nouvelle loi. C'est pour l'ensemble de la fonction publique.

**La dette** : nous avons une courbe qui permet de montrer l'évolution du remboursement du capital de la dette depuis 2006. En 2007 nous avons un remboursement à hauteur de 2.16 millions d'euros ; ce remboursement décroît jusqu'en 2011, jusqu'à 1.66 millions d'euros, il se maintient en 2012 à 1.67 millions d'euros, il évolue un peu jusqu'en 2015 jusqu'à 1.94 millions d'euros, pour relativement se maintenir en 2016 et baisser légèrement à 1.89 millions d'euros ; nous escomptons le baisser à 1.59 millions d'euros en 2017. Si vous observez l'évolution du remboursement du capital de la dette, globalement de 2007 à 2017 il a très nettement diminué de 2.16 à 1.59.

**Le remboursement des intérêts** : avec l'évolution du capital que nous venons de commenter, vous voyez qu'il y a une tendance à peu près parallèle en termes d'intérêts puisqu'en 2007, 770 000.00 euros, on descend à 626, 629 000.00 euros pour les mêmes années 2010, 2011 ; on remonte légèrement jusqu'en 2015 à 776 000.00 euros, pour redescendre de façon drastique jusqu'à l'année 2017 où on escompte 669 000.00 euros.

Est-ce que par rapport aux autres communes et par rapport à la typologie de la répartition de l'encours de la dette nous sommes dans la zone à risque ? Vous voyez que nous sommes à l'opposé de la zone à risque qui est la grosse pastille bleue en bas à droite du tableau ; nous sommes en haut à gauche, c'est-à-dire dans un taux fixe simple, un taux variable simple, toujours

avec un encours raisonnable. Tout est maîtrisé et encadré, pas d'emprunts toxiques, rien du tout. C'est donc remarquable.

**Répartition de l'encours en 2016** : C'est la même chose, par contre vous observez que de 22 629 362.72, on descend à 20 746 401.65.

Compte tenu du manque de visibilité sur les recettes attendues, tant de la Métropole que de l'Etat, dans une période préélectorale où l'idée d'une Loi de Finances spécialement dédiée aux Collectivités Territoriales est abandonnée, de ce fait, le budget primitif 2017 sera préparé avec énormément d'incertitudes. Ceci nous a d'ailleurs contraints à voter notre Budget Primitif en mars 2017, alors que les autres années nous le votions en décembre ou janvier.

En termes de perspectives, la mise en place récente de la Métropole avec d'une part les compétences à transférer fléchées : voirie (qui peut être reportée jusqu'en 2020), tourisme, cimetière, etc., mais dont le périmètre n'est pas arrêté, et d'autre part les compétences orphelines et la qualification de la notion d'intérêt communautaire qui est toujours en débat, les incidences tant budgétaires que dans le fonctionnement et l'organisation des services municipaux paraissent bien difficiles à prévoir.

Dans ce contexte, nous vous proposons de poursuivre le **contrat communal** qui nous lie à la population à travers les projets structurants :

\* Poursuite des études dans le cadre des projets de l'ANRU, donc de la rénovation urbaine, en concertation continue avec les habitants.

\* Poursuite de la rénovation de l'espace public de la Respellido et du centre-ville : quand je parle du centre-ville cela

concerne également les sardinades, etc. Nous y avons travaillé en Rencontres pour la Ville.

Concernant le **contrat départemental** nous proposons :

- \* la rénovation de l'Hôtel de Ville,
- \* la création de la Maison du Projet sur le bâtiment de la Criée -en tout cas une partie-,
- \* la couverture des courts de tennis sur le complexe Unia, tant demandée depuis au moins 5 ans,
- \* l'étude opérationnelle pour la réalisation de la halte-garderie avec repas que nous projetons de construire dans le nord de la commune avec l'arrivée des nouveaux résidents puisque ce sont tous des Ports de Boucains qui ont acheté.

Concernant le **programme annuel**, nous devons continuer

- \* nos travaux de Génie Civil,
- \* d'entretenir nos bâtiments communaux et nos espaces publics.

#### **Les dépenses de personnel pour 2015 :**

Nous avons un schéma qui récapitule la répartition : je vous propose de faire des comparatifs : la rémunération principale des titulaires représente à peu près 50 % de notre budget, avec 6.82 millions d'euros.

Pour à peu près 30 % nous avons les charges et les cotisations pour 4.06 millions d'euros.

Pour 1.17 million d'euros nous avons la rémunération des non titulaires qui représente à peu près 12 à 13 %.

Les autres indemnités pour les titulaires pour 1.55 millions d'euros, qui représentent à peu près 18 %.

Nous devons donner des indemnités de résidence, la NBI pour des postes particulièrement ciblés, et la SFT, qui représentent 0.43 million d'euros.

L'ensemble de notre chapitre 012 s'élève pour 2015 à 14.03 millions d'euros.

**L'évolution de notre masse salariale** : étant entendu que le nombre d'employés municipaux n'augmente pas, notre masse salariale est passée de 2014 à 2017 d'un peu moins de 14 millions d'euros à un peu moins de 15 millions d'euros. Ce sont des effets mécaniques.

Ensuite il y a les effectifs, etc., ce qui répond un peu plus à votre demande, n'est-ce pas, Madame Pepe puisque vous avez souvent désiré avoir des éléments plus précis, vous les avez.

Merci de votre attention.

Je vous propose que nous ouvrons notre débat.

**Mme PEPE.**- J'ai quelques remarques sur le Débat d'Orientation Budgétaire. Au niveau de la répartition par tranches d'âges, nous avons une population qui est vieillissante, ce qui explique la montée des charges. Je regarde par rapport aux projets, vous nous aviez annoncé dans vos vœux la réfection d'une nouvelle salle du Conseil Municipal qui n'apparaît pas dans le projet 2017, c'est pour plus tard ?

**Mme le Maire.**- Non, c'est en cours, c'est dans les projets, c'est dans les grands chapitres. On disait que l'on poursuivait les travaux d'entretien des bâtiments communaux, c'est dedans. Ça fait déjà partie du bâtiment communal, et dans le cadre de l'entretien on fait une nouvelle salle. Ça fait partie de la rénovation de l'Hôtel de Ville. Après je n'ai pas tout détaillé.

**Mme PEPE**.- Avec la nouvelle halte-garderie on va avoir d'autres embauches à venir pour la commune ?

**Mme le Maire**.- Oui, certainement, il va falloir une directrice et du personnel qualifié. Nous voulons fidéliser nos jeunes sur Port de Bouc, c'est vrai que fût un temps ils allaient construire à l'extérieur, si on veut les fidéliser il faut qu'ils aient des enfants, il faut que l'on augmente nos capacités à les accueillir, sinon une ville se meurt.

C'est une question pertinente parce que la difficulté de nos recettes qui sont en baisse, étant donné que nous ne voulons pas augmenter les impôts -et mécaniquement ça n'apporte pas beaucoup d'argent que d'augmenter les impôts à Port de Bouc- effectivement cela va nous demander de travailler nos budgets de façon sérieuse et très resserrée.

**Mme PEPE**.- Je vous remercie.

**M. PINET**.- J'ai pris quelques notes au fur et à mesure de votre présentation. Sur les grands principes du Débat d'Orientation Budgétaire, suite à la loi 2015 qui prévoyait un certain nombre d'améliorations dans la transparence, j'ai regardé d'un peu plus près, et la transparence avait pour idée générale d'améliorer l'information des membres, et de pouvoir enrichir le débat démocratique, autrement dit l'opposition peut se lâcher en ayant récupéré les données qui conviennent. Evidemment, je caricature. J'ai regardé les données supplémentaires que vous nous aviez données, que nous n'avions pas les années précédentes, sur lesquelles il n'y a rien à dire ; par contre, sur le complément au DOB qui colle avec la nouvelle réglementation, est-ce que vous ne voulez pas nous donner les chiffres sur vos fonctionnaires titulaires ou non titulaires ? Parce que dans le tableau de la page concernée il n'y a que des zéros, ça peut laisser penser que vous avez sûrement quelque chose à cacher.

**Mme le Maire**.- On ne veut rien cacher, Monsieur le DGS va vous répondre.

**M. SIMITSIDIS**.- Nous avons été un peu pressés pour envoyer les documents, d'ailleurs vous voyez que le camembert est issu des chiffres au-dessus, donc on vous les transmettra en complément.

**M. PINET**.- Il suffisait de mettre des chiffres à la place des zéros. Puisqu'il s'agit de transparence j'aimerais avoir les chiffres.

**Mme le Maire**.- Vous les aurez, pas de problème.

**M. PINET**.- Merci.

**Mme le Maire**.- Au contraire, nous sommes fiers de maintenir notre masse salariale des services publics municipaux, alors que dans le même temps certains maires... J'ai été un peu horrifiée quand j'ai lu dans la presse qu'il y avait une baisse de 0.5 % des taux d'imposition locale, je me suis demandé comment le maire avait fait, effectivement, privatisation des services municipaux. Evidemment, on n'a pas de masse salariale puisqu'on privatise ! Après, quel est notre rôle en tant que Maire si on ne peut pas rendre le service par nous-mêmes aux populations ? C'est une façon de voir les choses.

Vous aurez les chiffres, il n'y a aucun problème.

**M. GIORGETTI**.- Il est certain que c'est de plus en plus périlleux de faire un budget avec les dotations de l'Etat qui dégringolent à une allure folle, déjà que nous n'avions pas des finances extraordinaires à Port de Bouc, et qu'il fallait faire avec. C'est sûr que l'on essaie de maîtriser tout ce que l'on peut maîtriser aujourd'hui, parce qu'il y a encore des inconnus à venir avec la Métropole et les élections de 2017, on ne sait pas, ce sera le grand inconnu, qui sera à la manœuvre, comment ce sera manœuvré, etc. Pour les élus que nous sommes, l'idée c'est de

préservé nos services publics parce que c'est la réponse aux besoins des gens ; la halte-garderie est demandée, ce sont des besoins qui existent depuis des années, mais quand il y a un développement tel qu'il est à Port de Bouc aujourd'hui, la ville est attractive. Après des années de difficultés, quatre grands groupes s'intéressent maintenant à la ville, moi qui suis un ancien de l'équipe, jamais je n'ai vu quatre grands groupes tels qu'on les connaît aujourd'hui qui s'intéressent à la ville, et qui font des opérations privées mais avec leur assentiment puisque ça répond à des besoins de logements dans le parcours résidentiel, soit des villas, soit des appartements en accession à la propriété, ce qui va se passer sur la Lègue et sur le centre-ville. Nous avons mis en route la finition du centre-ville que nous avons débuté depuis des années et que nous n'avons pas fait tout de suite parce que nous n'avions pas les finances nécessaires et qu'il fallait intéresser du privé sur ce point-là. Aujourd'hui il est là. Donc malgré la crise nous sommes attractifs, ce qui est une bonne chose, on maîtrise notre dette qui n'est pas élevée par rapport à d'autres communes. J'aurais voulu que l'on montre l'endettement de certaines communes du département et le nôtre pour voir où on se situe, on aurait eu un très bon classement.

**Mme le Maire.**- Dans la transparence.

**M. GIORGETTI.**- Les familles sont en difficulté aujourd'hui avec un pouvoir d'achat en chute, on peut dire tout ce que l'on veut mais il est en chute, comme le nôtre, et on ne peut pas se réjouir de cette situation, parce que dans une crise telle qu'on la connaît il y a de plus en plus de besoins, et la réponse à ces besoins n'est pas facile dans un moment aussi compliqué budgétairement et avec les incertitudes.

Donc je pense que tout ce que l'on fait ce n'est pas mal, je pense que les décisions que l'on a prises à la CAPM ont été les plus intelligentes, sinon nous serions encore plus en difficulté.

Nous n'avons pas de marges, nous ne sommes ni Martigues, ni Fos, donc on ne connaît pas les marges. Cela fera 40 ans le mois prochain que je suis élu, jamais je n'ai connu de marges pour les finances parce que nous avons subi de plein fouet les fermetures d'entreprises de l'époque, et nous ne nous en sommes jamais remontés parce que ça ne se fait pas comme ça. C'est ce qu'ont subi pas mal de communes avec la désindustrialisation qui j'espère va s'arrêter, et qu'il y aura un jour une reprise, même si on nous parle de technologies nouvelles, de tout ce qui est numérique, nous avons encore besoin de l'industrialisation ; nos amis Allemands n'ont pas fait comme nous, ils ont gardé l'essentiel de leur industrie et c'est pour cela qu'ils se défendent mieux que nous.

**Mme le Maire**.- Quand bien même nous sommes en train d'essayer de réindustrialiser dans notre ville, notamment à l'Anse d'Aubran et au Quai de la Liberté, ça ne bénéficie plus aux caisses des collectivités, il n'y a plus de taxe professionnelle. Donc même si on fait de la richesse et du développement économique dans les communes, ça n'a plus aucun impact sur les communes.

**M. GIORGETTI**.- Ce n'est pas pour cela que nous nous sommes découragés ; nous continuons à développer dans la mesure de nos possibilités, parce qu'on pourrait dire que ce n'est pas de notre responsabilité, mais nous le faisons pour aider les entreprises à s'implanter et à se développer parce qu'il y a la question de l'emploi, et derrière il y a les gens, nous sommes intéressés par cela et nous n'avons jamais dévié de cela.

C'est donc un budget très difficile, mais nous déployons une volonté à faire front. Nous avons résisté, les batailles ne sont pas terminées parce qu'il y a certains projets annoncés dans les prochaines élections, je pense que selon qui est au pouvoir il y aura encore des pleurs dans les chaumières, chez les gens et dans les communes quelles qu'elles soient.

**Mme le Maire.**- Je faisais un peu allusion à cela avec l'emploi des fonctionnaires ; c'est impressionnant le nombre de jeunes et de moins jeunes que nous recevons qui nous demandent de leur donner un emploi à la mairie. Nous recevons une dizaine de personnes par semaine chacun, et ce n'est presque que cela. S'il fallait employer 30 agents municipaux par semaine, c'est terrible ! C'est terrible parce que nous sommes en train de prendre l'habitude de dire *je suis désolé, je ne peux rien pour vous*. Dans nos Facebook respectifs on fait passer le fait que ça embauche chez Arcelor, au village des marques, chez Quick, chez MacDo', etc. A partir du 7 février on embauche pour du secrétariat dans l'Education Nationale. Nous faisons ce que nous pouvons, mais ce n'est vraiment pas évident.

**M. GIORGETTI.**- Je ne comparerai pas avec Martigues qui a 50 000 habitants, mais avec la commune d'à côté qui en a un peu moins que nous. Port de Bouc, c'est 14 millions de charges de personnel, eux c'est 26 ou 28 millions. Sans compter qu'à l'époque du SAN beaucoup de secteurs en dépendaient, comme le sport de haut niveau, les médiathèques, etc. qui n'étaient pas à la charge de la collectivité. Donc depuis des années nous gardons la même charge de personnel en leur demandant des efforts parce qu'ils en font, parce que Port de Bouc s'est développée, il y a plus d'éclairage public, il y a plus d'entretien, etc. Le personnel fait des efforts et nous en faisons avec eux, parce que si on veut garder ce service public c'est à ce prix-là.

**Mme le Maire.**- J'en arriverais presque à imaginer que nos gouvernants de là-haut font tout pour qu'ici, en bas, nous ne soyons plus des grands amis main dans la main mais que l'on se tire dans les pattes.

**M. GIORGETTI.**- Ils veulent surtout éliminer les communes.

**M. BERNEX.**- Si cela ne vous dérange pas je voudrais revenir à la page 18, sur la dotation de l'Etat depuis 2009. Dans

les chiffres et les pourcentages que vous donnez, une chose me chagrine et je voudrais mieux comprendre. En 2013, c'est-à-dire la base du comparatif, et en 2014 où il y a un abaissement dû au gouvernement de gauche, il y a 6 174 768 euros donnés en dotations de l'Etat, et en projection 2017 nous avons 4 357 522 euros, comment peut-on obtenir une perte de 4 375 680 euros ?

**Mme le Maire.**- C'est le cumulé depuis 2013.

**M. BERNEX.**- Reprenez la somme 2013 et la projection 2017, faites une soustraction et ça vous donne le négatif. Normalement on devrait être à 2 millions.

**Mme le Maire.**- Je comprends ce que vous voulez dire ; en gros, si on prend comme référence 2013, c'est-à-dire les 6 174 768 euros, et que l'on arrive à 4 357 522 euros, la perte cumulée...

**M. BERNEX.**- Ne peut pas être de 4 375 000.00 euros.

**Mme le Maire.**- Si, c'est le cumulé.

**M. BERNEX.**- Non, c'est là où vous vous trompez. On prend la somme de 6 714 768 euros, en prend les 4 357 522 euros, on fait la soustraction, et c'est ce que l'on a perdu.

**Mme le Maire.**- Ce n'est pas ce que l'on perd en une année.

**M. BERNEX.**- Non, là c'est perdu sur l'ensemble.

**Mme le Maire.**- Les autres années aussi. C'est du cumulé. Entre 2013 et 2014 on perd d'une année sur l'autre, mais quand on arrive en 2015 on a perdu sur 2014 + 2015, donc on cumule les deux. Entre 5 900 000 et 5 300 000 vous ne perdez que 600 000.00 euros, donc on ne rajoute pas 600 000.00 euros, on rajoute le cumulé, sinon c'est faux.

***(Propos simultanés, brouhaha)***

**M. DEPAGNE**.- Si vous permettez, quoi qu'il en soit, de 2013 à 2017 on aura perdu 4.375.000 euros en cumulé dans les caisses de la Commune.

**Mme le Maire**.- Il y a le manque à gagner d'une année sur l'autre. On verra cela en aparté.

**M. BERNEX**.- Page 19, le reversement de la communauté d'agglomération de Martigues est passé à 12 millions par rapport à 2013 où il était à 9 380 000 euros ; c'est-à-dire que ce qui était CAPM reversait facilement le manque à gagner que vous aviez dans la dotation de l'Etat ?

**Mme le Maire**.- Toujours.

**M. BERNEX**.- Donc vous n'avez pas de pertes en budget pur ?

**Mme le Maire**.- Si. Il y a l'effet ciseaux de l'augmentation des dépenses par rapport à la diminution des recettes. On ne va parler que de la masse salariale qui augmente mécaniquement, donc il nous faut plus de recettes si on veut maintenir notre budget pour couvrir l'augmentation de la masse salariale, l'inflation, etc. Donc globalement, nous avons une augmentation de nos dépenses plus rapide que les recettes. En valeur absolue, une petite compensation provenant du reversement en attributions de compensation, mais vous avez vu l'augmentation du reste ? Donc globalement nous avons perdu. En plus nous avons fait un emprunt de 1 million à la Caisse des Dépôts et Consignation, parce que nous sommes dans l'interdiction de ne pas être en équilibre budgétaire à la fin de l'exercice.

Ce n'est pas simple, il faut tenir tous ces équilibres alors que l'on nous pousse vers le déséquilibre. On nous pousse vers l'idée que les Communes ne pourront plus s'en sortir seules. Finalement, si les gens sont mécontents parce qu'on ne les embauche pas à la Mairie, si on n'arrive pas à baisser les impôts alors que les gens sont de plus en plus étranglés, si on veut

investir à la hauteur de ce que l'on peut dans une commune, vers qui va aller le mécontentement ? Ce n'est pas contre le gouvernement. Je vous l'accorde, le socialiste Hollande a dit *moi, Président, je baisserai, moi Président, je prendrai l'argent aux riches*, etc. finalement il ne l'a pas fait, il nous l'a pris à nous...

**M. BERNEX**.- Vous avez voté pour lui.

**Mme le Maire**.- Effectivement, mais pas au premier tour où j'ai voté Mélenchon, et cette fois-ci je pense que je voterai Mélenchon aussi, je suis loin de voter autre chose. Le premier tour on choisit, le second tour on élimine. Le second tour n'est pas un choix.

Sarkozy avait commencé la décrue, Hollande l'a accélérée, on imaginait d'un gouvernement qui se disait de Gauche que ce ne serait pas le cas. Ils vont être largement sanctionnés, ils le sont déjà puisque Manuel Valls n'a pas été choisi par son propre camp pour succéder, ils en ont choisi un autre, j'espère qu'il va rester à Gauche, mais bon, je commence à être très échaudée... (***Brouhaha***)...

**Mme MICHEL**.- Est-ce que vous avez vu les résultats politiques de Podemos et autre en Europe depuis deux ans, qui devaient sortir leur peuple de l'anarchie totale...

**Mme le Maire**.- Ils ne sont pas au gouvernement. Dans les endroits où certains progressistes en Espagne ont les communes, ils mettent en place d'importantes choses. On en parlera. En général les femmes y vont très fort.

**Mme MICHEL**.- En Italie, Madame le Maire de Rome est en prison.

**Mme le Maire.**- Vous n'allez pas comparer ! Madame le Maire de Paris assure. Nous n'avons pas les mêmes valeurs, vous le savez, ce n'est pas un scoop, mais je trouve qu'elle a le courage de s'attaquer à certains lobbyings pour mettre en place certaines mesures, bonnes ou pas, mais elle a le courage de s'y attaquer, et c'est une femme. Nous sommes obligés d'être dans un contexte national, vous ne digressez pas, et chacun donne son opinion.

Avez-vous des remarques supplémentaires à formuler ?  
(Aucune autre demande n'est formulée)

C'est un scoop, on vote pour ce Débat d'Orientation Budgétaire. Êtes-vous pour les orientations que je vous ai présentées, c'est-à-dire le maintien des taux communaux d'imposition, et non pas ni leur hausse, ni leur baisse, mais leur maintien ; le maintien du nombre d'emplois, les travaux, etc.

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? M. Pinet, M. Bernex, le Groupe de Mme Pepe M. Giannantoni.

**Le rapport n°1 est adopté à la majorité - Abstention de  
M. Pinet, M. Bernex, le Groupe de Mme Pepe M. Giannantoni**

**Mme le Maire.**- Je ne suis pas insatisfaite de voir que l'opposition n'est pas contre. Je vous en remercie. Ce fut bien long mais fort intéressant, je vous remercie de ce débat.

## **2/ AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017**

**Rapporteur** : M. Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

La commission des finances a procédé à l'examen de ce point.

**Mme le Maire**.- Vous vous en doutez, il n'y a pas eu de soucis.

Y a-t-il des remarques à formuler ?

**M. BERNEX**.- Cela me gêne que vous mettiez la commission des finances étant donné, et je tiens à le réitérer parce que c'est important, que nous ne pouvons pas avoir l'information, même si nous n'y sommes pas, par la personne chargée de transmettre, même si nous ne sommes pas amis ; c'est le but, étant donné que nous faisons partie d'un Conseil Municipal. A un certain moment, je pense qu'il faudra voir, Madame le Maire, pour trouver d'autres solutions.

**Mme le Maire**.- Vous m'en demandez beaucoup, je ne peux pas organiser l'opposition, je ne me le permettrais pas ! On ne va pas revenir sur notre Conseil Municipal. Ça doit vous questionner sur les alliances, mes chers collègues. Ce fut un temps on m'a reproché de ne pas avoir fait certaines alliances de dernière minute, et je dirais de circonstance. Quand on crée une équipe il faut être sur la même longueur d'onde. Je pense que maintenant c'est ce qui fait que vous êtes en difficulté, parce que des alliances de circonstance ne sont pas des alliances de fond, et il arrive un moment où cela vous met en difficulté. Je sais pouvoir compter sur tous les membres de ma majorité, nous sommes tous sur les mêmes valeurs et la même éthique. Je suis désolée, mais je ne suis pas votre chef. Je comprends votre difficulté, j'en suis navrée. Vous vous divisez trop, c'est compliqué. Je ne suis pas là pour vous rassembler à nouveau, d'ailleurs cela ne me regarde pas, mais peut-être qu'un jour vous le ferez, vous me l'aviez dit. Mais avec la notice explicative vous avez les informations.

**Mme PEPE**.- Vos services sont toujours agréables et répondent toujours à nos questions.

**Mme le Maire.**- C'est normal, les fonctionnaires sont des gens neutres. A partir du moment où vous respectez leur travail et que vous ne venez pas tous les uns après les autres, il nous est toujours agréable de donner des informations, il n'y a rien à cacher, tout est public. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour améliorer notre transparence, et nous avons tout intérêt à savoir où on va, l'intelligence est toujours collective.

J'en suis désolée, mais tout est dans la notice, c'est assez clair.

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, M. Bernex, M. Giannantoni.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Mme Pepe.

Je vous remercie.

**Le rapport n°2 est approuvé par la majorité, M. Pinet, M. Bernex, M. Giannantoni - Abstention du Groupe de Mme Pepe**

### **3/ VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER**

**Rapporteur** : M. Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

La commission des finances a procédé à l'examen de ce point.

Nous sommes une commune maritime, il est tout à fait normal et souhaitable que la Société Nationale de Sauvetage en Mer puisse avoir un matériel convenable pour venir en aide à d'éventuels naufragés. C'est pour cela que d'autres associations se sont jointes depuis, mon collègue de l'Office de Tourisme a fait un loto et a attribué la moitié de ce qu'il a récolté en faveur de la Société Nationale de Sauvetage en Mer ; la Société Nautique a également fait un don conséquent de 1 500.00 euros.

**Mme le Maire.**- Mes chers collègues, je dois vous dire ma fierté de voir à quel point les Ports de Boucains se sont mobilisés. Je crois déceler un peu ce traumatisme que nous avons vécu lorsque certains des nôtres ont péri en mer. Michel Santiago, souffrant, qui est excusé, a d'ailleurs procédé à la mise en place d'une stèle à cet effet dans notre cimetière, pour permettre notamment aux familles, qui n'ont pas pu retrouver les corps des nôtres qui ont péri en mer, de pouvoir se recueillir. Ça a été une période très difficile et très douloureuse. C'est vrai que cette société coopérative de bénévoles est un important partenaire, ce sont des amis toujours présents, ils sont venus à la Société Nautique pour nous exprimer leur reconnaissance. Malgré un lieu comme le nôtre qui ne regorge pas forcément de milliers d'euros, même dans les bourses des habitants, il y a essentiellement de la solidarité des habitants, que ce soit au sein de la Société Nautique, ou au sein de l'Office du Tourisme, ce sont finalement les habitants qui ont le plus contribué. La Municipalité c'est aussi les habitants, bien sûr, et nous en sommes très reconnaissants.

L'objet de la délibération ce soir c'est 300.00 euros de notre budget.

Y a-t-il des interventions ?

**M. BERNEX.**- Il manque combien au total par rapport aux sommes collectées ?

**Mme le Maire.**- 300.00 euros. Ils ont vraiment le souci de ne pas trop demander. Je crois qu'ils ont formulé des demandes un peu partout pour l'achat de cet outil de repérage. Le montant est bouclé si nous donnons les 300.00 euros.

**M. BERNEX.**- C'est important que la Municipalité ait rajouté quelque chose parce qu'ils ont besoin d'un tel appareil.

**M. TORRES.**- Le matériel est acheté à Port de Bouc.

**Mme le Maire**.- Je n'avais pas cette information, je pense que c'est un juste retour, nous sommes dans une communauté d'esprit.

**Mme PEPE**.- C'est du producteur au consommateur.

**Mme le Maire**.- C'est cela la vraie économie, les circuits courts, etc.

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en suis reconnaissante.

**Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité**

#### **4/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Madame Michel, nous avons là le détail. Vous remarquez que nous allons chercher le fruit de nos impôts, on ne nous le reverse pas directement donc nous allons le chercher.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité**

#### **5/ FIXATION DES TARIFS POUR LA VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT JEAN, RESIDENCE DE LA PAIX**

**Rapporteur** : M. René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Le ML6 : une surface de 1 583 m<sup>2</sup>, pour 220 000.00 € HT,

Le ML7 : une surface de 1 769 m<sup>2</sup>, pour 245 849.65 € HT,

Le ML8 : une surface de 1 397 m<sup>2</sup>, pour 194 150.35 € HT.

**M. PINET.**- J'ai cru comprendre que vous appelez cela des macros-lots parce que ça va être découpé en parcelles derrière ?

**Mme le Maire.**- Là nous évoquons les résidences de la Paix. Toutes les parcelles vendues le sont à des particuliers qui construisent leur maison. Les macros-lots sont beaucoup plus étendus car ils vont être vendus, et nous avons passé la promesse de vente il y a un ou deux Conseils Municipaux de cela, à des promoteurs immobiliers qui vont construire comme nous nous le sommes dit, des bâtiments qui ressemblent à l'identique au bâtiment de l'Arbre Perché en termes d'architecture. On s'était dit l'accession à la propriété pour au moins deux d'entre eux, et nous allons essayer à la location ; vous savez que pas mal de Ports de Boucains n'accèdent pas au logement social, donc là ce serait du locatif intermédiaire, et nous travaillons à cela.

**Mme PEPE.**- Ca reste sur deux étages maximum ?

**Mme le Maire.**- Oui, on a compris l'histoire, on ne reproduit pas les erreurs, de toute façon vous ne m'y autoriserez pas. Attention, dans le centre-ville on pourra monter jusqu'à trois étages.

**M. BERNEX.**- Juste une petite remarque, que l'on ne fasse pas des toits gris comme sur la plupart des maisons.

**Mme le Maire.**- Monsieur Bernex, c'est une grande question. Les jeunes ont des nouvelles envies d'architectures.

Je me le permets parce que nous avons un citoyen dans l'assistance, certains projets sont particulièrement magnifiques, avouez-le, et ce serait dommage de ne pas accéder à la requête. Pour nous un projet peut être choquant, mais le plus important c'est que la personne qui a appelé son projet de ses vœux puisse se « régaler » dans sa maison. De toute façon il y a des règles minimales à accepter qui ne permettent pas tant de fantaisies. C'est important de lâcher sur des nouvelles possibilités ; des

toits gris, pourquoi pas, ce n'est pas si laid que cela ; après il y a les goûts et les couleurs.

**Mme DOMINI**.- Il faut vivre avec son temps.

**Mme le Maire**.- J'aime beaucoup ces nouvelles architectures, mais c'est vrai qu'il faut faire attention à certains toits-terrasses qui peuvent être minimalistes. L'important c'est qu'avec un toit-terrasse les gens arrivent à défier tous les problèmes d'infiltration, etc.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité**

## **6/ PROJET DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE REALISATION DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

C'est un dossier que j'ai suivi avec Monsieur LOPEZ, auquel je peux donner trois avantages : le premier c'est que cela ne coûte rien de refaire les toits puisque c'est du solaire ; le deuxième avantage c'est que la toiture et l'entretien sont gratuits pendant 30 ans ; la première partie du toit de la Criée sera réalisé avec le projet de l'ANRU, pour la deuxième partie de la Criée ce sera du solaire.

En plus, les ombrières seront devant la Criée, au niveau du parking, on casse le petit muret entre la Criée et on continue. C'est assez immense, il y a plein de trucs à faire en dessous, on verra après.

Le troisième avantage c'est que l'on gagne entre 7 et 10 000.00 euros/an pendant 20 ans, et après 20 ans c'est environ 7 % du coût de l'énergie, donc ça revient à peu près au même.

Encore un petit avantage, on pourra avoir un hangar supplémentaire au niveau de l'Anse Aubran puisqu'un hangar va être construit pour France Hélice, et un deuxième sera construit pour un autre. Si vous avez des questions supplémentaires je suis là.

**Mme le Maire.**- Ce sont des bons projets, parce que vous le savez, les finances n'ont jamais été au beau fixe, elles sont de pire en pire, et nous ne sommes jamais partisans de rester l'arme au pied, c'est donc l'occasion pour nous de mettre des toits gris supplémentaires... *(Rires)*...

**Mme PEPE.**- Hormis le fait que je suis favorable à cette énergie renouvelable, les ombrières seront sur le parking au fond ?

**Mme le Maire.**- Oui.

**M. BERNEX.**- Ca ressemblera au Géant Casino ?

**Mme le Maire.**- Oui, dans le même style mais pas autant.

**Mme MICHEL.**- Dans le petit paragraphe numéro 6, il est proposé au Conseil Municipal *qu'en contrepartie de leur installation, la société réhabilitera et entretiendra pendant la durée du contrat l'ensemble des toitures concernées.* S'il y a une défaillance de la société après la fin des travaux, si elle n'est plus là pour réhabiliter et entretenir, que se passe-t-il ?

**Mme le Maire.**- C'est une entreprise qui a pignon sur rue, donc nous n'y avons pas pensé. Après nous avons du matériel neuf, s'il est défaillant il doit y avoir une assurance.

***(Propos simultanés, brouhaha)***

**Mme le Maire.**- Madame Michel a raison, on se penchera sur le dossier et on vous donnera des précisions.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Aucune demande n'est formulée)*

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

**7/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU  
CONSEIL REGIONAL : ACHAT DE MATERIEL D'EXPOSITIONS PATRIMONIALES  
ET D'ART CONTEMPORAIN**

**Rapporteur** : Mme Martine MULLER (Lecture du rapport)

**Mme le Maire.**- Tout cela parce que nous allons changer complètement notre Salon Méditerranéen des Arts Plastiques qui va devenir le Salon Contemporain « Hybrid'Art », avec une scénographie contemporaine, plus dans la tendance actuelle de toutes les expositions dans les différents musées. Il nous faut donc nous équiper de façon à enlever les grilles, les cimaises actuelles où toutes les œuvres exposées sont en rang d'oignons ; nous allons créer des espaces 3D sous forme de loges. Pour l'année qui vient nous allons essayer de créer un nouveau salon qui rayonnera dans les catalogues, etc. puisqu'il est d'une grande qualité. Nous vous exposerons tout cela dans les détails. Donc il s'agit de s'équiper à cet effet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, M. Giannantoni, M. Bernex.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Mme Pepe.

Je vous remercie.

**Le rapport n°7 est adopté à la majorité + M. Pinet + M. Giannantoni + M. Bernex - Abstention du Groupe de Mme Pepe**

**8/ CREATION ET ORGANISATION DU SALON D'ART CONTEMPORAIN  
« HYBRID'ART »**

**Rapporteur** : M. René GIORGETTI

Tout d'abord, le Salon que nous avons la chance d'avoir a 55 ans, il est l'œuvre des jeunes talents qu'il y avait à l'époque à Port de Bouc, et d'un élu qui était Pierre SANTORU. Je trouve que Pierre avait été visionnaire dans ce domaine, parce que je trouve qu'un salon qui est là depuis 55 ans, je ne sais pas si d'autres communes ont pu en avoir un qui dure autant de temps et qui est toujours présent puisqu'il va continuer. C'est sûr qu'à l'époque Pierre s'est fait aider dans les premiers temps par des peintres Marseillais renommés comme AMBROGIANI\* qui est venu à Port de Bouc, SERRA\*, et tous les grands peintres Marseillais reconnus, qui sont dans les livres d'art aujourd'hui, et qui ont fait que ce salon a pris un bon démarrage. Aujourd'hui Pierre n'est malheureusement plus là, mais les fondateurs de ce salon qui sont encore là ont souhaité, en accord avec la municipalité et la directrice qui a des nouvelles idées aussi, de voir comment ce salon pourrait être « hybride », c'est à la mode, surtout pour les voitures. Donc on ne se sépare pas de tout puisque les fondateurs et les artistes locaux vont pouvoir continuer à exposer, mais une sélection va se faire notamment sur les jeunes talents qui sont à la limite de devenir professionnels, qui seront sélectionnés pour présenter leurs œuvres pendant le salon. Des stands vont les accueillir, il y aura un vainqueur de cette compétition entre ces jeunes talents qui viendront d'un peu partout au niveau national et international. C'est vrai que le Salon Méditerranéen a eu pendant longtemps le label international parce que pendant longtemps sont venus des peintres de Toscane ; après ça s'est un peu arrêté parce qu'on ne pouvait pas suivre au niveau des coûts pour les faire venir, mais c'est vrai qu'il y avait un échange avec la Toscane qui n'était pas inintéressant compte tenu de l'immense terre de culture qu'est la Toscane.

Ce salon se tiendra du 6 au 19 mai 2017. Nous avons mis le contenu, le règlement, etc. dans la notice. Je pense que compte tenu des partenaires avec lesquels nous allons nous associer, ce salon va faire parler de lui. Je pense que ce vote va faire qu'il va encore avoir du temps devant lui, en sachant que l'on préserve et que l'on valorisera notre salon pédagogique, et qu'il y aura la possibilité pour nos peintres amateurs d'exposer dans d'autres salles municipales : le foyer du 3<sup>ème</sup> âge, etc. pour que personne ne se sente exclu de quoi que ce soit. L'idée profonde c'est de rassembler le maximum de talents professionnels et amateurs, et ceux à la limite d'être professionnels parce qu'il y aura des jeunes talents dans des disciplines différentes d'art plastique, de la photo, de la vidéo, etc. Les Ecoles des Beaux-Arts de Marseille et d'Avignon, la faculté d'Art Plastique d'Aix en Provence, seront partenaires de ce salon.

Je fais confiance à cette nouvelle organisation que j'ai poussée avec Madame le Maire et avec Patrice CHAPELLE qui travaille ce soir ; je crois que 55 ans c'est bien, mais que l'on peut aller encore plus loin à ce niveau-là, plus ce dont on a parlé tout à l'heure sur MORALES, 50 sculptures sur des parcours, ce sera le sentier littoral, le GR13, ça donnera certaines choses à une ville modeste.

J'en profite puisque j'ai la parole, les « nuls » qui sont là ont décidé de proposer à ce que le tableau de Jean AMBLARD soit classé et il a été classé aux monuments historiques, et j'en suis fier.

**Mme le Maire.**- Bravo, nous osons. Là où parfois le classicisme ou le traditionalisme n'oseraient pas, nous osons et nous réussissons, ce qui veut dire que c'est partagé par des illustres et éminentes personnes qui sont habilitées pour le faire.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme MICHEL.**- Bien entendu j'ai lu très rapidement l'information sur le salon « Hybrid'Art », il y a des choses que je ne comprends pas du tout et je voudrais poser quelques questions ; quel lien y a-t-il entre l'association 1901 qui existe depuis tant d'années et le centre d'art Fernand Léger qui lui est d'Etat ?

**Mme le Maire.**- Mais non, il n'est pas d'Etat ! Il est municipal.

*(Propos simultanés, brouhaha)*

**Mme le Maire.**- Madame Michel, chaque fois que vous allez sortir votre journal vous ne prenez pas la peine de vérifier. Je sais que vous vous moquez un peu de nous en disant que l'on se targue de faire des choses, que c'est l'Etat qui fait tout. Non, Madame Michel, nous allons chercher de l'argent auprès de l'Etat pour réaliser. Par contre c'est un centre municipal d'art plastique qui n'est pas une école reconnue diplômante, mais une école municipale. Nous commençons toujours petit, modestement. Si un jour la Région décide, comme elle l'a fait pour le CFA, de prendre sous sa responsabilité parce que la qualité, etc. on regardera à ce moment-là. Mais jusqu'à preuve du contraire... écoutez, Madame Michel, parce qu'après vous écrivez « des bêtises »... La directrice est payée par la municipalité sur la masse salariale dont nous venons de parler, la secrétaire de même, en emploi statutaire. Nous avons un service patrimoine rattaché avec deux agents, ensuite nous avons les professeurs qui sont vacataires...

**Mme MICHEL.**- J'ai compris, mais quand je suis allée faire des recherches sur le centre Fernand Léger il est précisé que c'est un centre qui est rattaché au ministère de la culture, je me suis dit que ce n'est pas possible.

**M. GIORGETTI.**- C'est à Antibes où il y a un grand centre Fernand Léger.

**Mme le Maire.**- Aie, la boulette !

**Mme MICHEL.**- A partir du moment où il n'est pas un centre d'Etat je n'ai plus de questions.

**M. BERNEX.**- Il est dommage que Monsieur CHAPELLE ne soit pas là étant donné que nous avons une question importante au niveau de la culture, et comme il est l'adjoint à la culture il ne peut pas en parler.

**Mme le Maire.**- Il travaille une semaine sur deux, il n'a pas le statut de l'élu, s'il ferme boutique il n'a pas de revenu. Il ne présente pas le rapport mais Monsieur GIORGETTI a eu la décence de dire « avec Monsieur CHAPELLE », donc il a été cité, il est reconnu dans tout le travail qu'il effectue. N'y voyez pas autre chose qu'un commerçant élu qui doit continuer de faire son travail tout en menant son mandat, ce qui est tout à son honneur. Croyez-moi, il travaille quand même son mandat d'élu malgré son organisation difficile, comme pour tout le monde, puisque la seule détachée de l'Education Nationale c'est moi, Madame le Maire, et Madame la conseillère départementale, les autres élus ici sont soit retraités, soit ils travaillent. Nous, nous sommes sur notre mandat d'élu à cent pour cent, je n'ai plus d'activité salariée, ce n'est pas l'Education Nationale qui me rémunère mais mon indemnité.

**Mme MICHEL.**- Quand vous parlez de l'attribution d'une bourse de soutien de 1 500.00 euros, en fait ça équivaut à un achat ?

**Mme le Maire.**- Non, vous avez vu que des prix sont décernés. Avant on regardait les tableaux et on décernait des prix, cette somme-là c'est une bourse pour pouvoir travailler, c'est de l'accompagnement de jeunes talents. Chacun sa façon de

voir les choses, vous dites acheter, nous on dit permettre à un artiste de travailler. C'est très compliqué de vivre pour les artistes. C'est donc l'occasion pour nous de propulser des jeunes talents pour leur donner des projets de travail.

**Mme MICHEL.**- Parallèlement à cela vous dites que l'artiste fera un don d'une de ses œuvres, si je prends un artiste professionnel qui vient exposer dans cette nouvelle formule, je suis favorable à ce genre de chose..

**M. GIORGETTI.**- Il ne paie pas.

**Mme MICHEL.**- C'est la Mairie qui paie. Vous allez indemniser ces artistes à hauteur de 150.00 euros, avec les frais de déplacement, etc. très bien, c'est toujours mieux que rien, et après vous demandez à un artiste professionnel, s'il est promu, de faire cadeau d'une œuvre de 1 500.00 euros.

**Mme le Maire.**- Non, il va produire une exposition, et parmi toutes le œuvres... mais cela s'est toujours fait chez nous, tous les artistes qui ont exposé ont fait régulièrement dons d'œuvres, ce qui permet d'avoir des œuvres dans la salle du Conseil Municipal, ce qui permet d'avoir un fonds important, il y en a dans le bureau du Maire, etc. C'est la tradition chez nous.

**Mme MICHEL.**- Je veux bien que vous parliez d'œuvres, mais ce sont des artistes amateurs, les œuvres ne sont pas cotées, au même titre que l'œuvre de Monsieur AMBLARD qui a coûté 10 000.00 euros à la commune en restauration qui vaut zéro puisqu'elle a été faite par un gars de la CGT qui bossait..

**Mme le Maire.**- Vous regardez cela sur Internet aussi ?

**Mme MICHEL.**- Non pas du tout.

**Mme le Maire.**- Mais c'est scandaleux ce que vous dites là ! On respire, on se calme. Vous êtes en train de dire des

énormités qui font descendre mon estime, je pensais que vous étiez à un niveau culturel plus élevé ! Excusez-moi, Madame !

**Mme MICHEL.**- Est-ce que les œuvres de Monsieur AMBLARD sont cotées ? Non.

**Mme le Maire.**- S'il vous plait, Madame Michel, je ne peux pas vous laisser dire des bêtises en Conseil Municipal, taisez-vous deux minutes, et écoutez. Je vais laisser le plaisir à Monsieur GIORGETTI de dire qui restaure l'œuvre et où.

**M. GIORGETTI.**- Ce tableau a une histoire que je vais raconter...

**Mme MICHEL.**- Je la connais l'histoire.

**M. GIORGETTI.**- Je vous la raconterai à nouveau. On avait décidé ici de faire une demande de subvention pour la restauration de ce tableau, et nous devions mettre 5 000.00 euros et non pas 10 000.00 euros. Quand l'œuvre a été vue par les responsables de la restauration à Marseille, une restauration d'Etat, pas une restauration privée, près de la Friche de la Belle de Mai, qui est quelque chose d'important que vous connaissez peut-être, où tous les grands tableaux, y compris au-delà de la région, sont restaurés. Quand ils ont vu l'œuvre ils nous ont aidé à obtenir des subventions, et nous avons versé 2 000.00 euros, non pas 10 000.00. Vous pouvez retrouver l'information du Conseil Municipal où nous avons voté à l'époque la subvention de 5 000.00 euros. Nous nous sommes battus parce que nous ne restons pas comme cela, on y va, et donc on nous a aidés parce que les gens -je ne suis pas un grand connaisseur- nous ont dit que ce tableau représente beaucoup de choses et qu'ils voulaient aider à sa restauration. La responsable du patrimoine de la DRAC, Madame BARIOL\*, a dit que ce tableau pourrait être reconnu, et donc qu'il faut faire quelque chose. A la Roche-sur-Yon il y a eu une réunion nationale à laquelle la directrice du Centre Fernand Léger a

participé. Laure FLORES a présenté ce tableau de Jean AMBLARD qui représente les sidérurgistes dont nous sommes fiers, parce qu'il y en a ici d'Arcelor ou d'Ascometal ; les gens ont dit à l'unanimité que ce tableau mériterait d'être classé aux Monuments Historiques. Ne pensez pas que ce soit des communistes qui ont choisi de le déclarer Monument Historique, ce sont des gens de tous horizons qui ont choisi de le classer aux Monuments Historiques.

**Mme MICHEL**.- Où est-il ce tableau ?

**M. GIORGETTI**.- Il sera dans notre salle du Conseil Municipal.

**Mme le Maire**.- Il trônera.

Madame Michel, je suis étonnée, une fois vous m'aviez dit *on est dans l'opposition constructive, on saura reconnaître* ; ces derniers temps je ne vous entends que formuler des attaques, et en plus infondées. Faites attention, quand vous écrivez ça reste, Madame le Maire peut lire, et tout le monde peut lire, donc on peut lire vos grosses boulettes. Je pensais que c'était une erreur mais en fait c'est très partial. Finalement vous pensez que l'on ne peut faire reconnaître un tableau que si on est entre cégétistes ou communistes. Dont acte. Je pense que quand vous dites *on est dans le respect mutuel*, etc. je le vois de moins en moins. Bref.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme SANTORU-JOLY**.- Je voudrais ajouter une petite chose par rapport aux 1 500.00 euros que nous donnons en soutien aux jeunes talents qui ne sont pas encore professionnels. Je crois que c'est depuis toujours l'objet de Port de Bouc, de la politique municipale culturelle, de faire en sorte que les jeunes talents puissent devenir des grands talents. A Port de Bouc nous n'avons que des peintres qui exposent que ce soit à New-York, au Japon, etc. je veux parler d'Alain CROCQ, de Maurice FANCIELLO, de

Georges COULOMB, ce sont tous des Ports de Boucains, Monsieur BELLET aussi, ils exposent partout et sont reconnus. Et c'est grâce à la politique municipale menée au départ par le maire René RIEUBON et Pierre SANTORU en tant qu'adjoint. Nous continuons cette tradition qui n'est pas archaïque et qui est pour faire « percer » des jeunes talents pour qu'ils deviennent des grands artistes.

**Mme le Maire.**- Ce sont nos valeurs et notre position que nous assumons et nous en sommes fiers. Vous avez le droit d'être contre, mais soyez contre sur des arguments véridiques, vérifiés, et concrets.

Qui est pour ? La majorité, M. Bernex, M. Giannantoni, M. Pinet.

Qui s'abstient ? Mme Pepe.

Qui est contre ? Mme Michel.

Je vous remercie.

**Le rapport n°8 est adopté par la majorité, M. Pinet, M. Bernex, M. Giannantoni - Abstention de Mme Pepe - Contre Mme Michel**

**9/ TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DE VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES » AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE (SMED13).**

**Rapporteur** : Mme Monique MALARET

**Mme le Maire.**- Normalement le rapporteur était Michel SANTIAGO, mais il est souffrant, il m'a laissé les notes qu'il voulait présenter. Il comptait lire le rapport et ensuite apporter quelques informations. C'est Monique MALARET qui va remplacer Michel SANTIAGO.

**Mme MALARET**.- (Lecture du rapport)

(Lecture)

« Madame le Maire, si vous me le permettez, je voudrais rajouter qu'il est prévu un déploiement de 200 bornes doubles de charge accélérée sur le département, qui est un département touristique.

Nous avons l'opportunité de pouvoir avoir 4 bornes sur la commune, soit 8 points de charge pour véhicules électriques (le maillage prévoit 1 charge pour 2 700 habitants). De plus, ce maillage permettra de favoriser et de répondre aux prévisions en équipement de véhicules électriques, et serait pour Port de Bouc une ville d'accueil ou d'étape (je parle de tourisme).

Une borne coûte 10 000.00 euros, le projet est financé à hauteur de 50 % dans le cadre du dispositif d'aide de l'ADEME.

Il existe deux sortes de bornes :

\* 1 borne de charge rapide, 2 heures, avec une puissance de 22 KVA, soit 44 (en tarif jaune).

\* 1 borne de charge lente avec une puissance de 16 KVA, soit 32 (en tarif bleu).

Reste le choix des places, en sachant que nous serons accompagnés par le SMED13 et ENEDI, afin de placer au mieux et au plus près de la source électrique pour que ce soit le moins coûteux. Il est vrai que cela ne se branche pas avec une rallonge.

Il reste aussi à définir les emplacements pour les véhicules. Comme il y a dans certains centres-villes ce que l'on appelle « des places bleues », l'idée est d'offrir des places vertes qui permettent d'avoir un stationnement qui soit réservé aux véhicules électriques qui viennent recharger leurs batteries, et aussi réglementer le temps de stationnement.

Je vous remercie pour votre écoute »

**Mme le Maire**.- Merci, Monique, d'avoir porté la voix de Michel SANTIAGO. On lui dira qu'il était quand même avec nous, même s'il était malade. Je pense qu'il nous a donné des précisions et des informations complémentaires. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. GIANNANTONI**.- Concernant la phrase « *le coût de la recharge sera fixé forfaitairement à 3.00 euros* », c'est-à-dire que toute personne qui viendra faire une recharge paiera 3.00 euros ?

**Mme le Maire**.- Oui.

**M. GIANNANTONI**.- J'ai une petite crainte, c'est-à-dire que d'autres communes se sont mises à ce système-là, sauf que c'est plus cher, donc ça risque de créer une pagaille parce qu'on est quand même sur un procédé de 4 ans, en 4 ans le bouche à oreille va se faire et les personnes des autres communes qui ne sont pas forcément des Ports de Boucains vont venir chez nous. Derrière il va y avoir un coût, il va y avoir une panique puisque les Ports de Boucains qui devraient être prioritaires vont passer après tous les autres qui seront venus. C'est 15.00 euros sur Istres.

**M. BERNEX**.- Il y a un système de carte d'abonnement.

**M. GIANNANTONI**.- Je pense qu'il faut anticiper et peut-être modifier en mettant à *partir de*.

**M. BERNEX**.- Si on a une ZOE la recharge peut coûter une certaine somme, si on a un autre véhicule plus puissant le coût de la recharge n'est pas du tout le même, et c'est le contribuable qui paiera la différence.

**M. SIMITSIDIS**.- Non, là c'est le SMED, c'est-à-dire que toutes les collectivités intéressées par la démarche y ont adhéré, ce sont toutes les communes des Bouches du Rhône. C'est un groupement d'achat qui a permis de définir le nombre de points

dans les mêmes conditions. Je pense qu'une commune comme Istres et d'autres vont devoir gérer leurs conditions internes, mais normalement ils auront le même tarif que les nôtres. Ce n'est pas encore mis en place, le SMED a fait une consultation pour avoir un rendement d'échelle et pour permettre d'avoir le même tarif sur les communes qui ont souhaité participer.

**M. BERNEX.**- La semaine dernière la presse parlait d'Istres et de ce système qu'ils ont mis en place, et ils ont expliqué leur tarif qui ne correspond pas à celui-là.

**M. SIMITSIDIS.**- Là c'est pour une mise en place ultérieure.

**Mme le Maire.**- C'est peut-être une opération antérieure.

**M. BERNEX.**- En fonction des recharges, si notre forfait est moins élevé que dans d'autres communes on aura un problème.

**Mme le Maire.**- Le gros problème c'est de faire des kilomètres pour pouvoir recharger les batteries. Pour l'instant il n'y a pas beaucoup de voitures électriques dans le territoire, mais nous voulons inciter. L'achat est très cher par rapport à un véhicule non électrique, donc on incite l'utilisation de la voiture électrique par l'installation des bornes, et nous y réfléchissons pour notre parc automobile à l'allure à laquelle on pourra le faire. Donc conformément aux valeurs Port de Boucaines on commence par ce qui peut être le plus abordable pour inciter, à ce qui nous paraît être quelque chose d'intéressant pour le développement durable. Après nous verrons ensemble.

**M. BERNEX.**- Est-ce que quelque chose a été décidé entre les charges rapides ou normales ?

**M. SIMITSIDIS.**- Non, nous n'avons pas encore les emplacements.

**Mme le Maire.**- Je pense que nous allons réserver des emplacements au centre technique, nous allons mailler.

**M. BERNEX.**- Il y a un gros écart entre le tarif jaune et le tarif bleu.

**Mme le Maire.**- Tout à fait.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité**

#### **10/ DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATON DES POPULATIONS (SAIP)**

**Rapporteur** : M. Boulenuar SIRAT (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme PEPE.** - Il y a plusieurs années il y avait une plaquette concernant les alertes par rapport au son, est-ce que dans ce dispositif on pourrait réitérer ce genre de plaquette, parce que parfois on entend sonner et on ne sait pas pourquoi.

**Mme le Maire.**- Nous allons demander.

**M. SIRAT.**- Cette plaquette c'est dans le cadre de l'intercommunication.

**Mme le Maire.**- Nous allons voir si l'on peut en avoir pour Port de Bouc, on verra de combien on pourra disposer, ou la publier dans le Port d'Attache, ça coûterait moins cher.

**M. BERNEX.**- Dans le calendrier des pompiers annuel il y a un tableau à la fin qui énumère les sonneries.

**Mme le Maire.**- Ce n'est pas bête de rappeler que l'on peut se référer au calendrier des pompiers pour ceux qui l'ont

acheté, et nous pouvons peut-être en faire une communication à la population dans le Port d'Attache.

**M. GIORGETTI**.- Tant qu'il y avait le CYPRES les choses se faisaient régulièrement dans les écoles et partout, mais depuis que ça a été regroupé on a perdu ces informations, alors que nous étions aussi en avance là-dessus parce que nos anciens élus avaient mis cela en place avec le CYPRES.

**M. SIRAT**.- Je suis au CYPRES demain, je poserai la question directement.

**Mme le Maire**.- Merci, Boulenouar.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité**

**11/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AUX SECRETARIATS DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME PLACES AUPRES DU CDG**

**13**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°11 est approuvé à l'unanimité**

**12/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES DU CANAL**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI

Nous connaissons bien ce dossier donc je ne vais pas lire le contenu, je pense que tout le monde l'a lu.

L'occupant concerné par cette cession, ainsi que les conditions et les caractéristiques de vente, sont précisés dans le tableau ci-annexé. Cela concerne deux (2) terrains occupés à usage d'habitation, et un (1) terrain à usage commercial-habitation.

Je pense que vous également tous lu le tableau annexé.

**Mme le Maire**.- Qui est pour ? La majorité, le Groupe de Mme Pepe M. Pinet.

Qui s'abstient ? M. Bernex, M. Giannantoni.

Je vous remercie.

**Le rapport n°12 est approuvé par la majorité, le Groupe de Mme Pepe M. Pinet - Abstention de M. Bernex, M. Giannantoni**

**13/ CESSION SNCF RESEAU AU PROFIT DE LA VILLE DE PORT-DE-BOUC D'UN TERRAIN SIS IMPASSE DES GENETS LIEUDIT LES COMTES A PORT-DE-BOUC (PARCELLE AH N° 234)**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision sur ce sujet ?

**Mme PEPE**.- C'est le terrain vague qui est en face de la voie ferrée ?

**Mme le Maire**.- Oui.

**Mme PEPE**.- Il n'y aura jamais de construction dessus à part les parkings et l'amélioration du passage ?

**Mme le Maire**.- Ce n'est pas prévu, à la base c'est un délaissé SNCF.

**Mme PEPE**.- Au niveau du cadastre il est constructible ou pas ?

**Mme le Maire.**- Il pourrait être constructible mais ce n'était pas forcément prévu dans cet effet-là à la base.

**Mme PEPE.**- 60.00 euros le mètre carré, c'est une bonne affaire pour la Ville.

**Mme le Maire.**- La Ville ne va pas construire, comme vous l'avez lu dans le rapport. Depuis Monsieur RIEUBON, il était entendu qu'il serait intéressant pour les riverains de ce côté-là, proche de la voie ferrée, de pouvoir en disposer... Vous savez qu'il y a plusieurs nuisances : la voie ferrée, le canal de Martigues dont cela fait des années que nous cherchons à nous en porter acquéreurs pour permettre aux riverains de ce canal de Martigues de pouvoir soit en disposer, soit pour nous de le couvrir, bref, d'en faire quelque chose parce que c'est envahi d'herbes, parfois de rats, etc. Nous avons divers problèmes sur toute sa longueur. Dans cette partie de notre commune il était prévu depuis longtemps que soit réalisé un raccordement. Cela fait plus de 10 ans que je suis Maire, les riverains me demandaient ce que l'on faisait dans la rue Paul VELLA ; Monsieur VAXES avait essayé d'ouvrir la concertation, le sujet était brûlant, il était envisagé d'imaginer un sens unique, mais nous avons du mal à l'époque à rassembler sur une même opinion ceux qui habitaient un bout et ceux qui habitaient l'autre bout, car dans un sens c'était favorable à un bout, dans l'autre sens c'était défavorable à ce même bout, et vice et versa. Moralité, nous avons fait une grande consultation citoyenne, il y a eu des documents dans les boîtes aux lettres, les élus sont allés faire du porte à porte pour les faire remplir les papiers pour prendre une décision ; nous n'arrivions pas du tout à concilier les gens, donc la décision a été prise de garder le double-sens. Mais vous avez vu qu'en haut le rétrécissement est important ; nous avons expliqué qu'étant donné que la rue descend et que l'on a des problèmes partout concernant la vitesse, on

trouvera une solution en temps voulu quand les choses se présenteront.

A un moment donné, la SNCF s'est scindée en deux entités, SNCF et RFF ; nous avons eu rendez-vous avec le Directeur Général des Services à Marseille avec le directeur de RFF, parce que la SNCF s'occupait de la circulation, et RFF s'occupait du foncier. Impossible de se mettre d'accord avec eux sur quoi que ce soit, ils nous disaient tout le temps qu'ils nous recontacteraient. Quand je dis que c'était difficile de se mettre d'accord avec eux, ça ne concernait pas que ce bout-là, ça concernait tout le foncier RFF dont nous parlons depuis fort longtemps, et du foncier RFF destiné à la construction, vous vous souvenez quand on parlait du projet pôle-gare notamment. Dans le projet qu'il y a sur la plateforme qui rejoint ensuite le chenal de Caronte, de la mosquée jusqu'au chenal de Caronte, il y a là aussi un parcellaire SNCF, donc à l'époque RFF. Dans le cadre du Projet de Ville une grande négociation devait être menée ; nous avons été renvoyés de directeur en directeur, ils ont changé deux ou trois fois, ça a été compliqué. Ils nous ont dit d'attendre parce qu'une grande réforme se mettait en place, que RFF et SNCF allaient être regroupés. Nous pensions que le moment viendrait et que l'on avancerait. Le moment est venu, mais je dois le dire, de la plus mauvaise des façons. J'en suis vraiment désolée parce que nous réunissons en général une commission d'urbanisme une fois par mois, j'avoue que c'est très administratif, et à partir de là nous examinons et nous traitons les dossiers.

Il y a donc la rue Paul VELLA, les Genêts d'un côté, l'impasse de l'autre, et enfin cette possibilité offerte à ceux qui habitent de ce côté de pouvoir passer par là, et donner à ceux qui résident la possibilité d'avoir un stationnement quand ils reçoivent des invités ou de la famille. Etant entendu qu'une certaine partie de ce foncier ne nous intéressera pas plus que

cela, une fois qu'il y aura la petite voie qui sera une voie comme la rue Paul VELLA dans son rétrécissement pour un véhicule, pour surtout éviter les problèmes réguliers de vitesse, d'incivilité routière, etc. qui malheureusement se développent de façon générale, qui ont causé dernièrement un gros souci aux abords de l'école Romain Rolland, avec le renversement d'une personne qui a été hospitalisée. Mais je ferme la parenthèse.

Rien ne nous empêche d'imaginer que s'il y a un besoin particulier pour une assiette foncière ou autre, on retravaille entre nous sans problème.

Mais pour ce projet-là, Monsieur GIORGETTI le disait souvent et le dit encore, nos anciens ne réfléchissaient pas trop mal, à nous ensuite de le mettre au goût du jour, mais ils avaient des plans de développement de la commune qui ont été littéralement stoppés. A l'époque où les retombées financières de ce développement économique venaient dans les caisses de la commune, ma mère me racontait qu'il y avait le cadeau de Noël, qu'il y avait des remises de prix, on ne l'imagine même plus aujourd'hui. C'était dramatique, mais ce fut un temps où on pouvait faire des plans sur la comète. Des études surveillées, etc. cela fait rêver parce qu'il nous en faudrait, mais comment les mettre en place. Nous réfléchissons à pas mal de dispositifs. Mais je ferme la parenthèse.

Naturellement, nous avons exercé notre droit de priorité. Donc je pense que c'est l'intérêt général de la ville qui doit toujours primer. Cela ne m'empêchera jamais de regarder après, au détail, les intérêts particuliers. Si on peut permettre à des habitants de notre ville de pouvoir réaliser ce qu'ils ont envie de réaliser, on le fera bien volontiers sans problème. Voilà la véritable histoire.

Après, je suis à disposition pour tous les détails si vous le souhaitez.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité. Je vous en remercie.

**Le rapport n°13 est approuvé à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- Le Conseil Municipal a égrené l'ensemble de l'ordre du jour, je dois saluer le retour parmi nous de Monsieur Mehdi TALBI que nous accueillons avec grand plaisir dans notre équipe, avec le désir de le charger de plein de travail.

Que tous nos malades se rétablissent.

Je vous souhaite une bonne soirée, merci.

***La séance du Conseil Municipal est levée à 20 h 10***